

Conseil Municipal de Boyer du vendredi 21 mars 2025

Salle de réunion de la Mairie 19 h

Présents : Emeline BERGER, Jean-Paul BONTEMPS, Sylvain DUPUIS, Patrick VION, Hubert REVILLOT, Jacques HUMBERT, Michel AUFRANC, Vincent PORET, Jérôme CLEMENT, Nelly LEGLISE, Marie Agnès SANVERT, Nicolas CHAMPEME, Fabienne GAVAND

Excusés : Romain FAIVRE, Fabienne GAVAND

Absents : Ludivine LAZARUS.

Pouvoirs : Romain FAIVRE donne pouvoir à Emeline BERGER, Fabienne GAVAND donne pouvoir à Nelly LEGLISE

Election du /de la secrétaire de séance : Emeline BERGER : vote à l'unanimité

Approbation du conseil du 21 février 2025 : vote à l'unanimité

Liste des délibérations :

- 1- Examen et vote du budget primitif 2025 du budget panneaux photovoltaïques
- 2- Examen et vote du budget primitif 2025 du budget principal de la Mairie
- 3- Délibération pour le reversement des excédents du budget panneaux photovoltaïques au budget principal de la mairie
- 4- Délibération pour la participation au SIVOS 1^{er} versement 2025 : annulé car pas reçu la délib du SIVOS
- 5- Délibération pour le renouvellement du photocopieur

Délibération 1 : Examen et vote du budget primitif 2025 du budget panneaux photovoltaïques

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 40 418,58

Recettes : 40 418,58

Fonctionnement

Dépenses : 41 344,70

Recettes : 41 344,70

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 40 418,58 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 40 418,58 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 41 344,70 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 41 344,70 (dont 0,00 de RAR)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération

Délibération 2 : Examen et vote du budget primitif 2025 du budget principal de la Mairie

réuni sous la présidence de Jean-Paul BONTEMPS, Maire,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 816 747,72

Recettes : 816 747,72

Fonctionnement

Dépenses : 860 412,94

Recettes : 860 412,94

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	816 747,72 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	816 747,72 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	860 412,94 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	860 412,94 (dont 0,00 de RAR)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération

Délibération 3 : reversement des excédents du budget panneaux photovoltaïques au budget principal de la mairie

Vu l'affectation des résultats 2024 du budget panneaux photovoltaïques par délibération du 21 février 2025 pour un montant de 17 020.70 reporté en fonctionnement,

Pour mémoire :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA 01	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	18 230.32 €		3 177.26 €	- €	- €	21 407.58 €
FONCT	116 445.15 €	- €	99 424.45 €			17 020.70 €

Le résultat d'investissement cumulé est de 21 407,58 € (à reprendre au 001 du BP 2024)
Le résultat de fonctionnement cumulé est de 17 020,70

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	17 020.70 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (à reprendre au 002 du BP 2024)	17 020.70 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement (à reprendre au 002 du BP 2024)	- €

Vu les besoins en investissement sur le budget principal de la Mairie, : nous avons besoin de transférer au maximum la somme de 17 020.70€ du budget panneaux photovoltaïques au budget principal de la Mairie de la façon suivante :

Budget panneaux photovoltaïques : article 672 mandatement de 17 000 €

Budget Mairie : article 75861 titre de 17 000€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette délibération et donne pouvoir au Maire afin de réaliser ces écritures.

Délibération 4 : renouvellement du photocopieur

En juin 2020 a été acheté le photocopieur KONICA MINOLTA (coût de l'amortissement annuel de 980€) avec une maintenance auprès de la société KOESIO selon le nombre de copies/impressions effectué (encre et réparations incluses) pour un coût annuel d'environ 2 000€ TTC (soit environ 3 000€ par an au total, et ce pendant 5 ans).

En juin 2025 la maintenance de l'appareil s'arrête et au vu de l'âge de l'appareil le coût d'éventuelles réparations seraient important.

Après étude de différentes solutions, nous proposons de ne pas acheter un nouveau photocopieur, mais de faire une location incluant la maintenance.

Propositions location et maintenance annuelle :

-Koésio (notre fournisseur actuel) : devis reçu de 2 080€HT/an soit 2 496€TTC

-XEROX : devis reçu de 1 941€TTC/an offre collectivité exceptionnelle au vu que XEROX est déjà le fournisseur du SIVOS mais aussi des mairies de LAIVES, ST CYR, BEAUMONT SUR GROSNE, ETRIGNY, PLOTTES, LE VILLARS, la COM-COM du Tournugeois.

Après étude de ces 2 propositions, le Conseil Municipal accepte la proposition du fournisseur XEROX et vote à l'unanimité la mise en place de ce nouveau photocopieur.

Questions diverses :

- Voirie : Suite au 1er devis établi par Eurovia, un second devis sera sollicité auprès d'une autre entreprise.

- Réunion de présentation de l'épicerie solidaire et de leur fonctionnement (Caddie Fleury)

- Boyer propre : malgré la pluie, l'opération s'est effectuée !!

- Location des logements Maison Maurice : le chantier doit être terminé (couche d'imperméabilisation des terrasses) avant de valider d'autres locations.

Sur 758 vues sur le Bon Coin, 3 sollicitations. Nos critères sont-ils trop exigeants ?

- candélabres parking SdF : le conseil municipal opte pour la solution de solaires pour la somme de 2 898€.

- Vente de la remorque : pas d'acheteurs en vue, annonce à mettre sur l'Exploitant agricole, auprès des coopératives agricoles

- Rallye des Vins : Patrick réunion le 25/04, le passage sur la commune sera un parcours de liaison.

- vente GFA Braillon : dans 2 mois Notaire

Séance levée à 21h24

Signatures :

Secrétaire de séance



Maire

